



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 120 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention..... 0

**PÔLE RESSOURCES
7. FINANCES
BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE
Autorisation d'emprunt**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 octobre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : M. Didier LEBORGNE, M. Didier GUYON, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Anne PAWLAK (donne pouvoir à Lionel QUILLET), Alain POCHON (donne pouvoir à Patrick RAYTON), Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à Roger ZÉLIE) Gisèle VERGNON (donne pouvoir à M. Didier LEBORGNE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020120-DE
Reçu le 19/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 120 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES 7. FINANCES BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE Autorisation d'emprunt

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9,

Vu le Budget Primitif du budget annexe cinéma-spectacle voté par le conseil communautaire du 23 juillet 2020,

Vu la décision modificative n°1 du budget annexe cinéma-spectacle votée par le conseil communautaire en date du 15 octobre 2020,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, et notamment le 4^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral en date du 12 mars 2020,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 3^{ème} alinéa du 4^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à l'extension, la modernisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'équipement culturel « La Maline » situé avenue du Mail – 17670 La Couarde sur Mer, à compter du 1er janvier 2012,

Vu la délibération communautaire n° 34 en date du 23 mars 2017 portant sur le plan de financement des travaux de restructuration et d'extension de l'équipement culturel La Maline,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 30 septembre 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 octobre 2020,

Vu l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant de 2 300 000 € pour le financement de l'opération de restructuration et d'extension de l'équipement culturel La Maline à La Couarde sur Mer,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 2 300 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020120-DE
Reçu le 19/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 120 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
7. FINANCES
BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE
Autorisation d'emprunt**

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 2 300 000 euros

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,06 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : Néant

Considérant l'inscription des crédits au budget annexe cinéma-spectacle 2020,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser l'emprunt d'un montant de 2 300 000 €,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat, les demandes de réalisation des fonds, et tous les actes afférents à ce dossier.**

Affichée le : **19 octobre 2020**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telercours.fr

AR PREFECTURE

**017-241700459-20201015-D2020120-DE
Reçu le 19/10/2020**